

# CONTRAT DE TRAVAIL

## Personnel Privé

Le présent contrat est établi en application de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999, étendue par arrêté du 2 mars 2000 (CCN). Cette convention collective s'applique dans ses droits et obligations à chacune des parties.

Entre

M./Mme \_\_\_\_\_

agissant en qualité de \_\_\_\_\_

à l'Ambassade / Consulat / Organisation internationale / Délégation permanente /  
Représentation permanente / \_\_\_\_\_

d'une part,

et

M./Mme \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

de nationalité \_\_\_\_\_

Situation de famille : \_\_\_\_\_

Sans lien de parenté avec l'employeur ou sa famille

d'autre part,

*Il a été convenu ce qui suit :*

**Condition d'engagement :**

A compter de la date de son arrivée en France, M./Mme  
\_\_\_\_\_ engage, aux conditions indiquées ci-après, M./Mme  
\_\_\_\_\_ qui accepte cet engagement.

**Fonctions (description des tâches confiées) :**

M./Mme \_\_\_\_\_ exercera les fonctions de

\_\_\_\_\_ à la résidence ou au domicile de M./Mme

**Durée du travail hebdomadaire :**

La durée du travail est celle applicable à la profession, en conformité avec l'article 20 de la convention collective citée en préambule, soit 40 heures par semaine.

**Rémunération et résidence habituelle :**

Le salaire, à la date d'embauche, doit être au moins égal au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) net mensuel, selon les dispositions de l'article 20 de la CCN. Si le SMIC est augmenté (information disponible sur <http://travail-emploi.gouv.fr/accueil/informations-pratiques/fiches-pratiques/remuneration>) cette augmentation sera appliquée à l'employé(e) privé(e).

En rémunération de ses services, M./Mme \_\_\_\_\_ percevra le \_\_\_\_\_ jour de chaque mois un salaire net de \_\_\_\_\_ euros, payé exclusivement par chèque ou virement bancaire.

Il sera remis chaque mois à M./Mme \_\_\_\_\_ une fiche de paie récapitulant les éléments constituant la rémunération versée.

M./Mme \_\_\_\_\_ sera logé(e) gratuitement dans un logement décent, privatif et indépendant, permettant de préserver son intimité et nourri(e) à titre gratuit.

Description et adresse du logement : \_\_\_\_\_

**Dispositions particulières en cas de travail à temps partiel ou irrégulier :**

Si l'employeur souhaite prendre à son service un(e) employé(e) privé(e) pour une durée hebdomadaire inférieure à 40 heures, le salaire mensuel ne doit pas être inférieur au SMIC net mensuel.

**Congés payés :**

M./Mme \_\_\_\_\_ bénéficiera de cinq semaines de congés payés par an, et les dates de congés seront fixées en accord entre les deux parties.

**Frais de déplacement (pour rejoindre le lieu de travail, congés intercalaires et fin de contrat) :**

Le coût du voyage aller et retour entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ de M./Mme \_\_\_\_\_ est à la charge de l'employeur ci-dessus mentionné.

**Assurance – protection sociale :**

M./Mme \_\_\_\_\_ s'engage à contracter et à payer pour M./Mme \_\_\_\_\_ une assurance au premier euro, contractée en France auprès d'une compagnie française ou étrangère, lui garantissant, tout au long de la durée du contrat, une protection sociale couvrant les risques suivants : maladie, soins dentaires, hospitalisation, accident, pharmacie, maternité, invalidité et décès, ou à l'affilier à la sécurité sociale française selon les accords en vigueur, ou le cas échéant une affiliation à la sécurité sociale française en vertu d'une convention bilatérale de sécurité sociale.

**Fin du contrat :**

Le présent contrat prendra fin à la date à laquelle M./Mme \_\_\_\_\_ terminera sa mission et quittera définitivement le territoire français.

En cas de rupture anticipée du contrat par l'employeur, quel qu'en soit le motif, un préavis (exécuté ou non) sera notifié, suite à un entretien préalable de licenciement, conformément au droit du travail français.

A l'issue du contrat de travail, quelle que soit la raison de la fin de celui-ci, l'employé(e) privé(e) s'engage à quitter le territoire français, le billet de retour dans son pays d'origine étant à la charge de l'employeur.

Autres :

M./Mme \_\_\_\_\_ s'engage à laisser à

M./Mme \_\_\_\_\_ la libre disposition de son passeport et de son titre de séjour spécial pendant son séjour en France.

Le \_\_\_\_\_, à (ville et pays) \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

SIGNATURE DE L'EMPLOYE(E)

VU PAR L'AMBASSADE ou L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
(avec cachet et qualité du signataire)